

Note de synthèse de synthèse
Brève et synthétique
Budget Annexe
assainissement collectif

LA TOUR-BLANCHE-CERCLES

SOMMAIRE

Caractéristiques de la station

1. Section d'exploitation

1.1 Les recettes d'exploitation

1.2 Les dépenses d'exploitation

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes de fonctionnement

2.2 Les dépenses de fonctionnement

3 Emprunts en cours

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Caractéristiques de la station :

- Type de réseau : séparatif
- Longueur : 7.551 ml (dont 1 070 ml de refoulement)
- Capacité : 360 EH
- Type de traitement : filtres plantés de roseaux
- Date de mise en service : 18/07/2019
- Poste de refoulement : 2
- Nombre d'abonnés raccordés : 204

Tarifs :

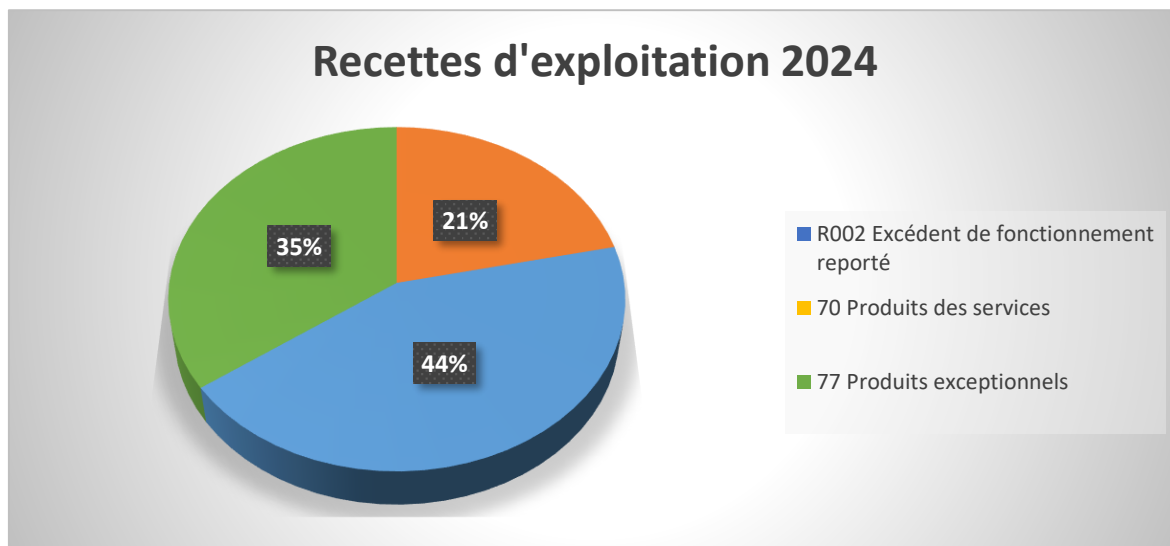
- 115 € HT l'abonnement annuel
- 1,45 € HT du m³

1. Section d'exploitation

1.1 Les recettes de section d'exploitation

La section d'exploitation permet d'assurer la gestion courante du budget annexe. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées aux redevances d'assainissement collectif.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les recettes de fonctionnement un montant de 103.257,10 €. Elles se décomposent de la façon suivante :



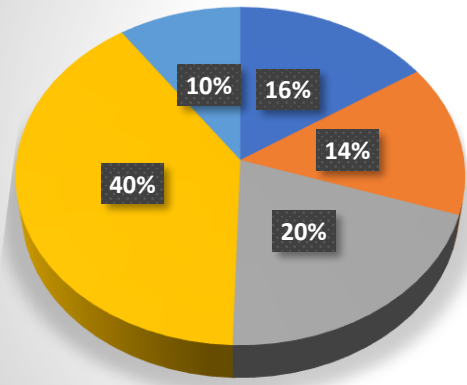
Chapitres	Intitulés	BP 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	22.257,10 €
70	Produits des services	45 000,00 €
77	Produits exceptionnels	36.000,00 €
Total		103.257,10 €

1.2 Les dépenses d'exploitation

Concernant les dépenses d'exploitation, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes du budget annexe, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel mis à disposition, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2024, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 103 257,10 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

Dépenses d'exploitaiton 2024



- 011 : charges à caractère général
- 012 : Charges de personnel
- 023 : Virement à la section d'investissement
- 042 : Opérations d'ordre
- 66 : Charges financières

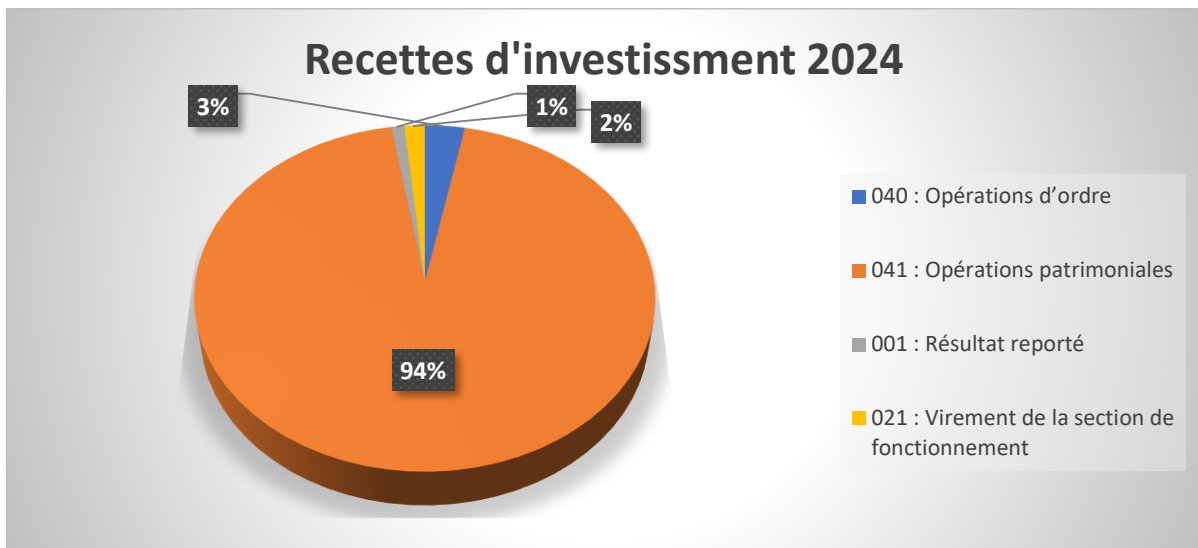
Dépenses d'exploitaiton	Budget primitif 2024
011 : charges à caractère général	16.142,10 €
012 : Charges de personnel	15.000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	21.000,00 €
042 : Opérations d'ordre	41.115,00 €
66 : Charges financières	10.000,00 €
TOTAL	103.257,10 €

2. Section d'investissement

2.1 Les recettes d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Des écritures d'ordre, des opérations patrimoniales et le résultat reporté.

Pour l'exercice 2024, les recettes d'investissement s'élèveraient à 1 343 496,04 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

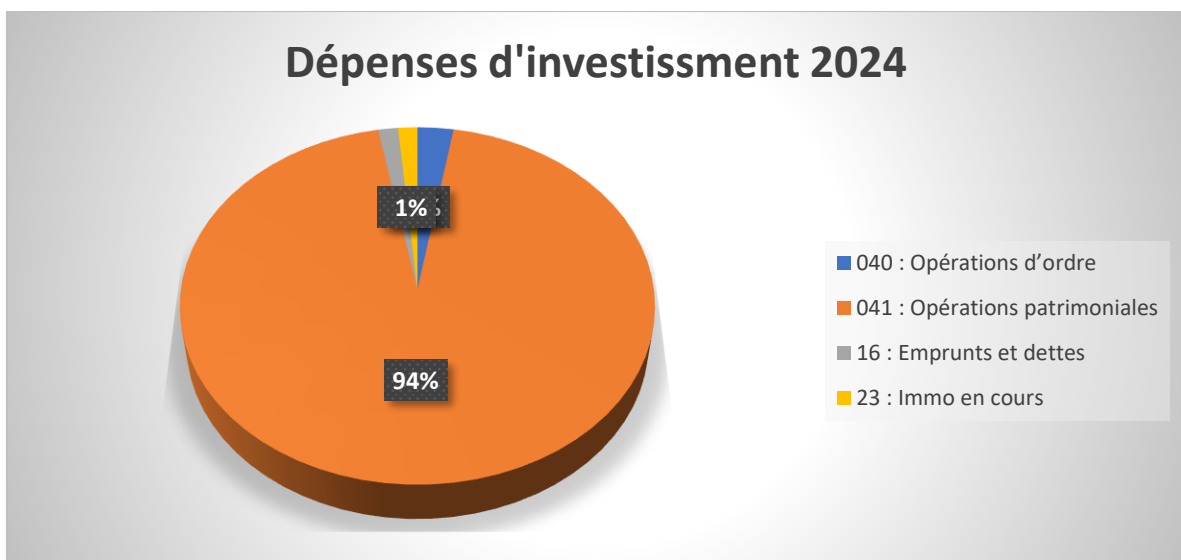


Recettes d'investissement	Budget primitif 2024
040 : Opérations d'ordre	41.115,00 €
041 : Opérations patrimoniales	1.268.181,00 €
001 : Résultat reporté	13.200,04 €
021 : Virement de la section de fonctionnement	21.000,00 €
TOTAL	1.343.496,04 €

2.2 Les dépenses d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Des écritures d'ordre et le remboursement des emprunts

Pour l'exercice 2024, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 1 343 496,04 €.



Dépenses d'investissement	Restes à réaliser	Propositions du Maire	Budget primitif 2024
040 : Opérations d'ordre		36.000,00 €	36.000,00 €
041 : Opérations patrimoniales		1.268.181,00 €	1.268.181,00 €
16 : Emprunts et dettes		20.000,00 €	20.000,00 €
23 : Immo en cours	6.600,00 €	12.715,04 €	19.315,04 €
TOTAL	6.600,00 €	1.336.896,04 €	1.343.496,04 €

2. Emprunts en cours

Désignation	Capital à l'origine	Capital restant	Annuités capital	Annuités intérêts
Prêt assainissement	435 000,00	352 509.63	15 294.75	6 645.29
Prêt étude rbt budget principal	49 529.75	24 764.85	4 952.98	
Total	484 529.75	377 274.48	20 247.73	6 645.29